

GE_GERICHTE ATAS/312/2003 vom 2. Dezember 2003

GE Cour de justice, 2003-12-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_312_2003

FR: GE_GERICHTE ATAS/312/2003 du 2 décembre 2003

IT: GE_GERICHTE ATAS/312/2003 del 2 dicembre 2003

Erwägungen

E. 1

Vu la procédure, les pièces et les conclusions,

E. 2

Vu le courrier du Tribunal du 1er octobre 2003 informant la recourante d'une reformatio in péjus.

E. 3

Vu le courrier 2 décembre 2003 de l'ASSISTA TCS SA, mandataire de Madame S_____, par lequel elle retire avec désistement le recours déposé pour le compte de leur cliente le 4 novembre 2002, suite à une décision rendue par l'Office cantonal des personnes âgées le 3 octobre 2002,

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.